



**LIP ITN EPINAL (LES INTERIMAIRES
PROFESSIONNELS)**
1,3,5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
88000 EPINAL

Référence : 2026-05-0181-1
Compte tiers : 411LIPITNE
N°de facture : FA 2026-2701
Date de facturation : 25/05/2026
Date d'échéance : 15/08/2026

Facture valant convention

Intitulé formation : AIPR Opérateur - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

ADF_20261188

Lieu : 14 rue de l'Argentique FRAGNES LA LOYERE

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Laurent PERNOT – Présence : 7,00 Dates : le 25/05/26 Code analytique ou référence client: Variable non renseignée	1	110,00 €	110,00 €
TOTAL H.T.			110,00 €
TVA 20.00%			22,00 €
TOTAL T.T.C.			132,00 €

Quantité exprimée Par Participant

Pour être libérateur, paiement à adresser à :

SOCIETE GENERALE FACTORING
CENTRE DE PAIEMENT – 6 ALLEE DES SABLONS
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
TEL 01 71 89 99 99 Fax 01 71 89 24 00
Société Générale – Agence Paris Etoile Entreprises
IBAN : FR 76 3000 3031 7500 0011 6008 847
BIC : SOGEFRPP
SUBROGEE EN NOS DROITS

Le délai de règlement des sommes dues ne peut dépasser 30 jours après la date d'exécution de la prestation demandée sauf conditions validées entre les parties. En cas de retard de paiement, conformément à l'article 441-10 du Code de Commerce, il sera appliqué des pénalités égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, sauf disposition contraire qui ne pourra toutefois fixer un taux inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité court à compter de la date d'échéance jusqu'au jour du paiement complet des sommes dues. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, en plus de l'intérêt, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. La TVA est acquittée selon la TVA sur encaissement. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Merci pour votre confiance !

